

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2020

N°2020 - 014

Finance – construction d’un nouveau bâtiment pour la crèche multi-accueil les Oursons auprès du Conseil départemental du Loiret – Approbation et autorisation de signer

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 27 Janvier 2020, s’est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Serge LEBRUN, Marie-Françoise QUERE, Pascal FOULON, Vanessa RICHARD, Dominique RENAULT, Jean-Marc MASSE, Raymond DOUARE, Joël GIRARD, Christine GOBLET, Daniel BOCQUET, Éric DODET, Céline JUNGES – GIRLANDA, Valérie LABOUACHRA, Adeline BOIZARD, Carl LEQUERTIER, Gilles HUBERT, Stéphanie CHANE-CHU et Jacqueline BLIN.

En exercice : 22
Présents : 19
Votants : 22

Excusés : Anne d’AUX, Nathalie GUILLOTEAU et Laurent JUTIGNY.

Pouvoirs : Anne d’AUX à Pascal FOULON, Nathalie GUILLOTEAU à Carl LEQUERTIER, Laurent JUTIGNY à Adeline BOIZARD.

Secrétaire auxiliaire : Alexandra BIE BOUGARD.

N°2020-14

Finance – construction d'un nouveau bâtiment pour la crèche multi-accueil les Oursons auprès du Conseil départemental du Loiret – Approbation et autorisation de signer

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la délibération n°2019-074 en date du 6 décembre 2019 relative au projet d'un nouveau bâtiment pour la crèche multi-accueil Les Oursons avait pour objet d'adopter ce programme de construction ainsi que de déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental du Loiret.

Il est également proposé un plan de financement permettant d'affiner l'estimation financière du projet.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. valider le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Construction d'une nouvelle crèche multi accueil	500 000 € HT	CD 45	98 763 €
		PETR LOIRE BEAUCE	100 000 €
		CAF DU LOIRET	30 000 € (et emprunt à taux zéro)
		Autofinancement	271 237 €

2. autoriser le Maire ou l'Adjoint compétent à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le

07 FEV. 2020



Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le
Et de la notification le
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,

10 FEV. 2020


Alexandra Bitt-BOUGARD.